

ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE
EN OEUVRE DE LA

CLAUSE
D'INSERTION



SERVICE EMPLOI

23, avenue Espeléta - 05 56 84 78 95

service.emploi@talence.fr

La Ville de Talence développe la clause d'insertion dans ses propres marchés publics, mais en assure aussi la promotion auprès de ses partenaires.

OBJECTIFS

- Accompagner vers l'emploi des personnes connaissant des difficultés particulières d'accès à l'emploi
- Coopérer avec les entreprises et les acteurs locaux de l'insertion, au bénéfice de l'emploi et du développement local

PUBLICS ÉLIGIBLES

- **Les personnes recrutées et accompagnées dans une structure reconnue par l'Etat :** les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les Etablissements Pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE), les Écoles de la deuxième Chance (E2C), les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ), les régies de quartier, les entreprises adaptées ou les établissements spécialisés d'aide par le travail (ESAT), les personnes sous main de justice.
- **Les personnes répondant à des critères d'éloignement du marché du travail :** Les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du RSA, les publics reconnus travailleurs handicapés demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Invalidité, les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire depuis au moins 6 mois, les jeunes en suivi renforcé, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, les personnes ayant le statut de réfugié ou bénéficiaires de la protection temporaire, les habitants des quartiers prioritaires éloignés de l'emploi, les personnes rencontrant des difficultés particulières sur avis motivé du service public de l'emploi.



**L'ÉLIGIBILITÉ DU PUBLIC DOIT ÊTRE VÉRIFIÉ ET VALIDÉ PAR
LA FACILITATRICE DE LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION
EN AMONT DE LA PRISE DE POSTE**

CONTACT

Service emploi - Anne Lemaire - Facilitatrice de la clause d'insertion
23, avenue Espeléta - 33400 Talence - 05 56 84 78 95 - a.lemaire@talence.fr

DISPOSITIF D'APPUI AUX ENTREPRISES

Dès la notification du marché, une réunion préparatoire est organisée avec les entreprises. Le Service emploi met ensuite en place un suivi personnel avec chaque entreprise.

1

IDENTIFIER LES BESOINS PRÉCIS EN PERSONNEL : DÉFINITION EN COMMUN D'UNE OU PLUSIEURS FICHES DE POSTE SUPPORTS DE LA RECHERCHE DES CANDIDATS

2

DÉFINIR AVEC ELLES LE MODE DE MISE EN ŒUVRE SELON TROIS MODES D'EXÉCUTION POSSIBLES :

- l'embauche directe
- la sous-traitance ou co-traitance avec une entreprise d'insertion
- la mutualisation des heures d'insertion

Elle permet à l'entreprise de bénéficier d'une mise à disposition de salariés en insertion, par le biais d'une SIAE (Structure d'insertion pour l'activité économique), sur le territoire :

SOIT UNE ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE (AI)

REAGIR

Travaux multi services

Résidence château Raba – Bât. Descartes
2, rue François Rabelais - 33400 Talence
05 56 84 10 20 - secretariat@reagir33.fr
Contact : *Sandra Jensen*

SOIT UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION (GEIQ)

GEIQ BTP Bordeaux océan

30, avenue du Haut Livrac
Immeuble Maridor - 33600 Pessac
09 63 29 84 59 - chargedemission1@geiqbtpbdx.fr
Contact : *Anne Queyreix*

SOIT UNE ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION (ETTI)

Alliance rive gauche - Intérim d'insertion tous secteurs

4, avenue Gustave Eiffel - 33600 Pessac - 05 56 15 05 90 - contact@alliance-rive-gauche.fr
Contact : *Anne Larquey*

3

ACCOMPAGNER LA STRUCTURE CHOISIE ET L'ENTREPRISE POUR LA RÉALISATION DES HEURES

- sélection des candidats en lien avec l'ensemble des partenaires de l'insertion professionnelle du territoire
- suivi du candidat durant tout le chantier
- remplacement des personnes le cas échéant
- bilan en fin d'opération et suites de parcours possibles pour le candidat



SERVICE

EMPLOI

ANNE LEMAIRE

Facilitatrice de la clause d'insertion

a.lemaire@talence.fr

05 56 84 78 95